



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **28 septembre 2015** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, Mikaël Grégoire, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

Absents : MM. Fernand Dion et Mario Inkel

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CMQ)
1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
2. OFFRE D'ACHAT DU LOT 4 924 733
3. TABLEAU ÉLECTRONIQUE AU COMPLEXE SPORTIF
4. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
5. DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES
6. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
7. LEVÉE DE LA SESSION

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CMQ)

158-09-15

Renonciation de l'avis de convocation (article 157 CMQ)

Attendu que selon l'article 156 du Code municipal du Québec (CMQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

Attendu que selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.R.O), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

Attendu que selon l'article 157 du CMQ, advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 du CMQ.

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

2. OFFRE D'ACHAT DU LOT 4 924 733

L'offre d'achat est retirée.

3. TABLEAU ÉLECTRONIQUE AU COMPLEXE SPORTIF

159-09-15

Tableau électronique au complexe sportif

Attendu que le tableau électronique est en fonction depuis 1996 et que la durée de vie utile de ce genre d'équipement est de 15 ans;

Attendu que le tableau électronique ne fonctionne plus et qu'il doit être réparé ou remplacé;

Attendu que des vérifications ont été effectuées et qu'il serait, probablement, moins onéreux de le remplacer;

Attendu que l'entreprise Agora sport, fournisseurs d'équipements sportifs, a transmis une offre de service pour le remplacement du tableau électronique au montant de 8 320 \$ + taxes;

Attendu que cette dépense peut faire partie du seuil des investissements minimum que la municipalité doit effectuer dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Mikaël Grégoire et résolu unanimement ce qui suit :

De remplacer le tableau électronique du complexe sportif;

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Agora sport pour le tableau électronique modèle H-2108 avec la console tout sport 5010 au montant de 8 320 \$ + taxes;

Que les manuels fournis avec le tableau et la console doivent être écrits en français.

4. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

160-09-15

TECQ – modification de la programmation des travaux révisée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

Attendu que le directeur général mentionne aux membres du conseil municipal que M. Jean-Claude Dorvil, MAMOT, a mentionné qu'il n'était pas nécessaire de faire un nouveau plan d'intervention. Donc, le montant attribué audit plan d'intervention serait ajouté à celui des étangs aérés (323 155 = 308 355 + 14 800).

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Larochelle, appuyé par M. le conseiller Mikaël Grégoire et résolu ce qui suit :

D'enlever le projet de plan d'intervention;

De majorer, du même montant, les modifications aux étangs aérés;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre la programmation de la TECQ 2014-2018 révisée.

5. DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES

Compte tenu du nombre de réclamations au cours de cette année et d'un dossier en suspend, les membres du conseil présent jugent qu'il serait préférable d'attendre à l'an prochain pour demander des soumissions.

6. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

7. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 19h50.

Raymond Carignan
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.